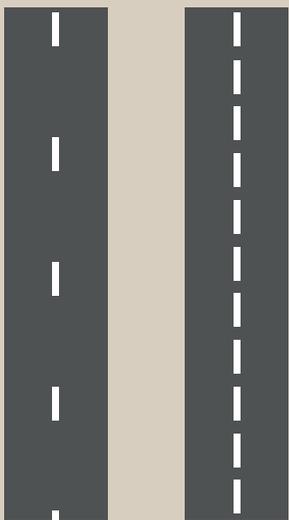


DECODEZ LE CODE !



Connaissez-vous la différence ?



Le Code de la route prévoit un marquage au sol dissuasif : **la ligne de dissuasion**. Elle est reconnaissable car l'espace entre les pointillés est peu important. Contrairement aux lignes discontinues habituelles, ici, les traits sont courts et rapprochés. On les retrouve sur les routes étroites ou sinueuses. Cette ligne de dissuasion autorise seulement le dépassement de véhicules lents tels que cyclistes, tracteurs, véhicules de voirie ou de travaux.

Le saviez-vous ?

Les dépassements dangereux ont d'ailleurs été à l'origine de 6% des accidents mortels en 2018 soit près de 200 décès par an.

**Observer & analyser,
pour croiser et dépasser en toute sécurité.**

MARS - RHONE